

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 135 (2009)
Heft: 22: Routes sous la neige

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉVISION DE LA LAT : PRISE DE POSITION DE LA SIA

Le projet de révision de la Loi fédérale sur le développement territorial (P-LD Ter) a échoué, butant sur la résistance des cantons. Le conseil fédéral a décidé d'élaborer, d'ici février 2010, une révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT, 1979). Une version provisoire en a été présentée le 6 octobre 2009 lors d'une conférence.

La SIA se félicite que ses positions quant au P-LD Ter aient été retenues pour la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT, 1979) et qu'à la place d'une loi sur le développement territorial entièrement nouvelle, une révision partielle de la loi actuelle soit envisagée comme contre-projet indirect à l'initiative sur le paysage. Si la démarche n'est pas dénuée de risques (calendrier serré), ceux-ci sont compensés par les possibilités ainsi ouvertes : la révision partielle fait que les aspects primordiaux du dossier (y compris ceux défendus par la SIA) peuvent rapidement être corrigés et réunir une majorité.

Développement de l'urbanisation (art. 1 et art. 3)

Pour la SIA, l'ancrage légal de la séparation entre territoires constructibles et non constructibles comme but explicite de la loi (art. 1) et l'urbanisation « vers l'intérieur », notamment par une meilleure utilisation des surfaces en friche ou sous-utilisées (art. 3), sont indispensables. L'objectif qui en découle de construire des « aménagements compacts » est toutefois perçu comme une injonction peu précise, à laquelle la SIA préférerait une formulation moins technocratique qui intègre l'optimisation des ressources et la qualité urbaine. Pour l'exploitation accrue des surfaces sous-employées, la SIA demande une définition précise des types d'affecta-

tion appropriés. Il s'agit par exemple de clarifier si cette disposition autorise, sur le court terme, des affectations transitoires étrangères à la zone concernée – ce qui, selon la SIA, contribuerait à dynamiser l'aménagement.

Que les lieux d'habitation et de travail doivent à l'avenir être dotés d'un « bon » réseau de transports publics (art. 3 al. 3 lt. a), et plus d'une desserte « suffisante », est salué par la SIA qui considère cette disposition décisive en terme de durabilité. Elle déplore par contre que la question des espaces publics liés aux divers types d'aménagement ne soit pas abordée. Un paragraphe complémentaire à ce sujet n'est pas seulement nécessaire eu égard à la valeur de l'espace public, mais il est impératif d'opposer une base légale à la privatisation du domaine public.

Plans directeurs, horizon de planification et zones à bâtir (art. 8 et art. 15)

La SIA salue le renforcement des plans directeurs comme instruments stratégiques des politiques d'aménagement cantonales, notamment l'obligation de lier les projets ayant des incidences importantes sur le territoire et l'environnement à une base dans le plan directeur cantonal. Compte tenu de l'application jusqu'ici lacunaire des principes fondamentaux, la SIA se félicite aussi des exigences minimales fixées pour le contenu des plans directeurs dans le domaine de l'« aménagement » (art. 8a). La question se pose toutefois de savoir si la consolidation du plan directeur dans tous les domaines d'application n'entravera pas outre mesure la flexibilité et la marge de manœuvre nécessaires à l'étude de projets. Afin de tenir compte de la dynamique croissante des évolutions urbaines, la SIA propose de raccourcir l'horizon de planification de quinze à dix ans (art. 15).

Comme définie dans le projet de loi (art. 15 al. 2), la nécessité de coordonner les zones à bâtir par-delà les frontières communales est essentielle à un développement durable. La SIA juge impératif d'y inclure aussi l'aspect fonctionnel, à savoir de compléter cet article comme suit : « L'emplacement et la dimension des zones à bâtir doivent être définis au niveau régional et sur le plan fonctionnel ».

Taxe sur plus-value (art. 38a)

Lors de la consultation du P-LD Ter, la SIA avait fait remarquer qu'une taxe sur la plus-value pour les bien-fonds nouvellement attribués à la zone à bâtir constituait un moyen adéquat pour concrétiser les objectifs d'aménagement ; elle se félicite donc que l'article 5 correspondant de la LAT soit conservé.

L'expérience a toutefois montré qu'à elle seule, l'option d'une compensation financière des gains extraordinaires liés à une incorporation n'a pas amené les cantons à introduire cette mesure. Il est dès lors fondamental de reprendre les dispositions pour la taxation de la plus-value formulées dans le P-LD Ter (art. 38 a-c). La SIA juge que ces prescriptions complémentaires sont indispensables pour assurer une application effective de l'article en question. Il y va aussi de l'égalité juridique sur le plan suisse, puisque certains cantons ont déjà introduit cet instrument et que d'autres en permettent l'application au niveau communal. A l'étranger (en Allemagne, p.ex.), celui-ci est d'ailleurs déjà répandu. Reste à examiner si une autre dési-

Documents sur internet

La prise de position détaillée de la SIA et le projet de loi peuvent être téléchargés sur internet < www.sia.ch/presse >
 Questions éventuelles à :
 - Beat Flach, SIA-Droit, beat.flach@sia.ch
 - Hans-Georg Bächtold, secrétaire général de la SIA, hans-georg.baechtold@sia.ch

gnation («taxe de revalorisation» par exemple) ne serait pas plus parlante et politiquement mieux venue.

Participation de la SIA

La SIA engage l'Office fédéral du développement territorial (OFDT) à créer une commission d'experts pour la «Compensation des plus-values et des moins-values résultant des mesures d'aménagement des autorités» et offre volontiers sa collaboration. Elle se tient aussi à disposition pour piloter l'élaboration des directives techniques relatives à l'attribution de surfaces aux zones à bâtir, notamment en assumant le calcul des besoins en zones à bâtir et en proposant son savoir-faire en matière de normalisation au niveau Suisse.

(SIA)

CONSULTATION SIA 122

La SIA met en consultation le projet du règlement SIA 122 «Facturation des variations de prix, calcul selon la méthode paramétrique». Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 10 janvier 2010 par e-mail (Thea.haberecker@sia.ch) au moyen du formulaire électronique, en suivant l'ordre des paragraphes. Les prises de position parvenant sous une autre forme ne peuvent pas être considérées. Le projet et le formulaire électronique peuvent être téléchargés sur internet (<www.sia.ch/consultations>).

(SIA)

AFFILIATIONS A LA SIA AUX 2^E ET 3^E TRIMESTRES 2009

Du 1er avril au 30 septembre 2009, la SIA a accueilli 47 nouveaux membres bureaux et 2 succursales de bureaux déjà affiliés. 234 personnes ont rejoint la SIA à titre individuel. 39 étudiants et 11 professionnels ont obtenu le statut de membre associé. La SIA a accueilli une organisation à titre de partenaire. Comparé aux trimestres précédents, la SIA se réjouit d'une augmentation

continue des nouveaux membres. Au nom de la SIA, la direction et le secrétariat général souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres.

(SIA)

Membres bureaux

Aladar Kish Architecte, Lausanne
Atelier d'architecture Philippe Calame, Carouge
ENVAR SARL, Nyon
ARCHI - DT SA, Montreux
Espace Blanc SA, Le Landeron
ass architectes associés sa, Le Lignon
Ducrest Metzger architectes Sàrl, Ursy
B. Devaud SA, Genève
ESM-Habin Ingénieurs SA, La Tour-de-Peilz

Membres individuels

Section Fribourg
Humbert Paul, arch. EPF, Lausanne
Spicher Vincent, arch. EPF, Neyruz

Section Genève
Amos Lucas, arch. EPF, Genève
Burrus Alexis, arch. EPF/REG A, Genève
Dell'Olio Gian-Franco, arch. EPF, Genève
Favre Véronique, arch. EPF, Carouge
Gabus Sébastien, ing. EPF, Neuchâtel
Gandolfi Matteo, arch. EPF, Genève
Guenin Olivier, arch. EPF, Genève
Guignet Fabrice, ing. méc. EPF, Carouge
Hüni Pascal, arch. EPF, Petit-Lancy
Kortus Alexandar, arch. EPF, Thônex
Lee Martin Jeffrey, arch. IAUG, Grand-Lancy
Mustajbegovic Bakir, arch. EPF, Genève
Noca Flavio, Ph. D., Pampigny
Odermatt Daniela, arch. EAUG, Cartigny
Pacarizi Gezim, arch. EAUG, Genève
Pilet Olivier, arch. IAUG, Paris
Robyr Didier, ing. civil EPF, Lausanne

Sadi Tanina, arch., Meyrin
Tschäppät Jean Michael, ing. civil EPF, Nyon
Wakim Yasmina, arch. EPF, Chambésy
Achermann Matthias, ing. FH/MBA, Genève
Barro Julien, arch. EPF, Carouge
Grobis Przemyslaw, ing. arch., Divonne les Bains
Hauri Christian, ing. env. EPF, Genève
Khaladj Christophe, arch. EPF, Saint-Genis Pouilly
Leone Anthony, arch. EIG, EAUG, Genève
Perreten Agnès, arch., Genève
Robbe Alain, arch. EPF, Genève
Roesti Vincent, arch. EPF, Confignon
Sauvin Jean Sibylle, arch. EPF, Genève
Stendardo Daniele, arch. IAUG, Genève
Vertenten Katrien, arch. USI, Genève
Villard Martine, arch. EPF, Genève
Willemin Claude, arch. EAUG, Courtételle

Section Jura
Marquis Laurent, arch. EPF, Porrentruy
Schweblin Daniel, arch., Vandoevres
Plumey Sylvain, dr, ing. EPF, Porrentruy

Section Neuchâtel
Desaules Thierry, ing. civil EPF/REG A, Bevaix
Barthou Quitterie, ing. ENSMD, lic. physique, Neuchâtel
Schori Robin, arch. HES-SO/BFH, Neuchâtel

Section Valais
Dumoulin Christian, ing. civil EPF, Savièse
Favre Blaise, arch. EPF, Mollens
Rinaldi Nils, ing. EPF, Lausanne
Anders Reinhard, ing., Niedergampel
Cherix Gaëtan, MSc en génie mécanique EPF, Monthey
El Harime Ahmed, ing., Viège

Zurwerra Iwan, ing civil HES/REG A, Glis

Section Vaud

Decaro Patrick, arch. EPF, St-Sulpice
Frigerio Jean-Luc, arch. EPF, Lausanne
Blower Damien, arch. BSc MA MArch RIBA, Chesières

Costa Borges Luis Antonio, ing. civil, Lausanne

Dessimoz Raphael, arch. EPF, Lausanne

Guillaume Henry, arch. EPF, Basel

Halbach Kai, ing., Genève

Kansu Baris, arch. EPF, Lausanne

Metzger Roger, arch. EPF, Bossonnens

Noel Alexandre, ing. civil EPF, Vevey

Silva Vitor, ing. env. EPF, Chavannes-près-Renens

Vázquez Rosa Emmily, arch., Gland

Membres associés étudiants

Section Fribourg

Cotting Anne-Fanny, Renens

Carrel Roxana, Grenilles

Section Neuchâtel

Collioud Mathieu, Boudry

Section Vaud

Mascitti Aurellan, Lausanne

Pereira Hélio, Nyon

Vaglio Fabrice, Yverdon-les-Bains

Wild Remy, Yverdon

Dudok de Wit Filomeen, St-Sulpice

Membres associés

Section Genève

Poete Serge-Roland-Christophe, arch. ETS, Courchapon - Doubs

Section Valais

Wiese Jérôme, ing. civil ETS, Muraz (Collombey)

Section Vaud

Ferrini Gian-Luca, ing. HES, Renens

LA SIA À LA SWISSBAU

La SIA attire l'attention sur trois tables rondes organisées lors de la Swissbau, qui se tiendra du 12 au 16 janvier prochain à Bâle. Le soir de l'ouverture, la SIA vous invite en outre à une « Conférence architecturale d'un autre type », donnée par le célèbre batteur JoJo Mayer au Musée suisse d'architecture (S AM).

La participation aux manifestations est gratuite, mais un ticket Swissbau et une pré-inscription sont nécessaires. Les membres SIA entrent gratuitement à la Swissbau (informations à fin novembre). (SIA)

Manifestations SIA à la Swissbau

Mardi 12 janvier 2010, 20 h, S AM :
- « Conférence architecturale d'un autre type » par Jojo Mayer

Mercredi 13 janvier 2010, 10h30 à 11h30 :
- Table ronde : « Du bachelor au métier »

Jeudi 14 janvier 2010, 10h30 à 11h30 :
- Table ronde : « Harmonisation des normes de construction »

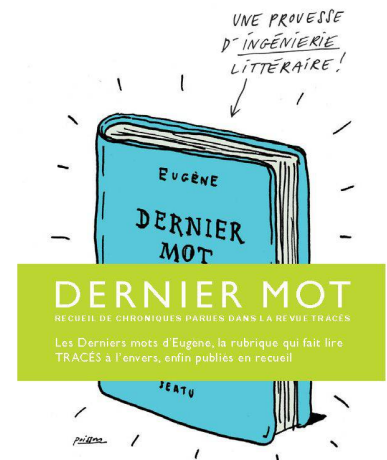
Vendredi 15 janvier 2010, 10h30 à 11h30 :
- Table ronde : « Territoire 2030 »

Détail programme : < www.sia.ch/swissbau >

Partenaires de la SIA à la Swissbau :
TEC21, TRACÉS, Archi, fiduciaire BDO Visura, éditions Schwabe AG Druck und Verlag

DERNIERS MOTS D'EUGÈNE

Depuis le 24 septembre 2003, Eugène tient chronique dans la revue TRACÉS, fondée en 1875 sous le titre de « Bulletin technique de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ». L'un des premiers textes qu'elle ait publié fut une « Note sur la flèche nouvelle de la cathédrale de Lausanne » de l'architecte français Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc. Auteur du Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle et d'ouvrages de narration architecturale (Histoire d'une maison, Histoire d'un hôtel de ville, Histoire d'un dessinateur, etc.), Viollet-le-Duc fut l'un des principaux théoriciens de l'architecture au XIXe siècle. Il meurt à Lausanne en 1879.



Nonante ans plus tard, Eugène Meiltz naît à Bucarest. Il n' imagine pas alors devenir écrivain sous le nom de plume d'Eugène, ni bien sûr collaborer à la même revue que l'illustre devancier dont il partage le prénom. L'homonymie n'est pas la seule parenté que l'on peut repérer entre eux. Les deux sont des conteurs d'espaces. Aux (presque) premiers mots qu'Eugène Emmanuel a placés dans la revue fait écho la rubrique « Le dernier mot », dans laquelle Eugène intervient régulièrement. L'un était architecte, il destinait une grande part de ses écrits à l'attention du « grand public ». L'autre est écrivain, il s'adresse aux bâtisseurs.

Mais que fait un écrivain dans une revue consacrée à l'architecture, au génie civil et au territoire? Voyager, observer, noter. Considérer (dans le sens d'avoir de la considération pour) le monde et l'infinité de ses lieux: France, Russie, Sibérie, Suisse alémanique, Egypte, Italie; objets du quotidien; rayons de l'étagère; coin de la rue. Puis le raconter, dans un récit bref et plein d'esprit(s).

Rassemblées dans un recueil, ces chroniques nous montrent que, pour réenchanter le monde, point n'est besoin d'inédit. Il suffit pour cela d'apprendre à regarder autour de soi.

(FDC)

Commander le « Dernier mot »

Jusqu'au 30 novembre prochain, les lecteurs de TRACÉS pourront commander l'ouvrage d'Eugène par e-mail (servicelecteurs@revue-traces.ch) au prix de Frs. 24.90.